

NOTICE ASSAINISSEMENT

1. Situation administrative

Les réseaux d'assainissement et les stations de pompage sont gérés en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne dont le siège social est au 19 avenue de la Sablière – 94370 Sucy-en-Brie.

2. Collecte, transport et traitement

Les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sont gérés soit par la Communauté d'Agglomération, soit par le Conseil général du Val de Marne (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement).

Le traitement des eaux usées est assuré par le SIAAP (Service Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

3. Préconisations techniques

Devant la disparité des situations possibles, l'existence de réseaux ou non, le type d'activité, la topographie, etc... il n'est pas possible de définir une préconisation technique standard pour l'ensemble de la commune.

Il convient de se reporter, au cas par cas, au règlement communautaire d'assainissement, au règlement d'assainissement départemental, ainsi qu'au règlement d'assainissement du SIAAP.

NOTICE ELIMINATION DES DECHETS

1. Situation administrative

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont délégués à la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne dont le siège social est au 19 avenue de la Sablière – 94370 Sucy-en-Brie.

2. Collecte et traitement

La collecte sélective en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte sélective des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 fois par semaine. Les déchets sont acheminés au centre de tri de Villeneuve-le-Roi (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La collecte du verre est assurée en apport volontaire et en porte-à-porte par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte du verre des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 fois par semaine. Les déchets sont acheminés au centre de tri de Villeneuve-le-Roi (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La collecte des déchets végétaux en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte des déchets végétaux des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 fois par semaine. Les déchets sont acheminés à la plate-forme de compostage TEVA de la Queue-en-Brie (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La collecte des déchets ménagers résiduels en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte des déchets ménagers résiduels des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 2 à 3 fois par semaine. Les déchets sont acheminés à l'usine d'incinération CIE de Créteil (appartenant au SMITDUVM auquel la CAHVM adhère).

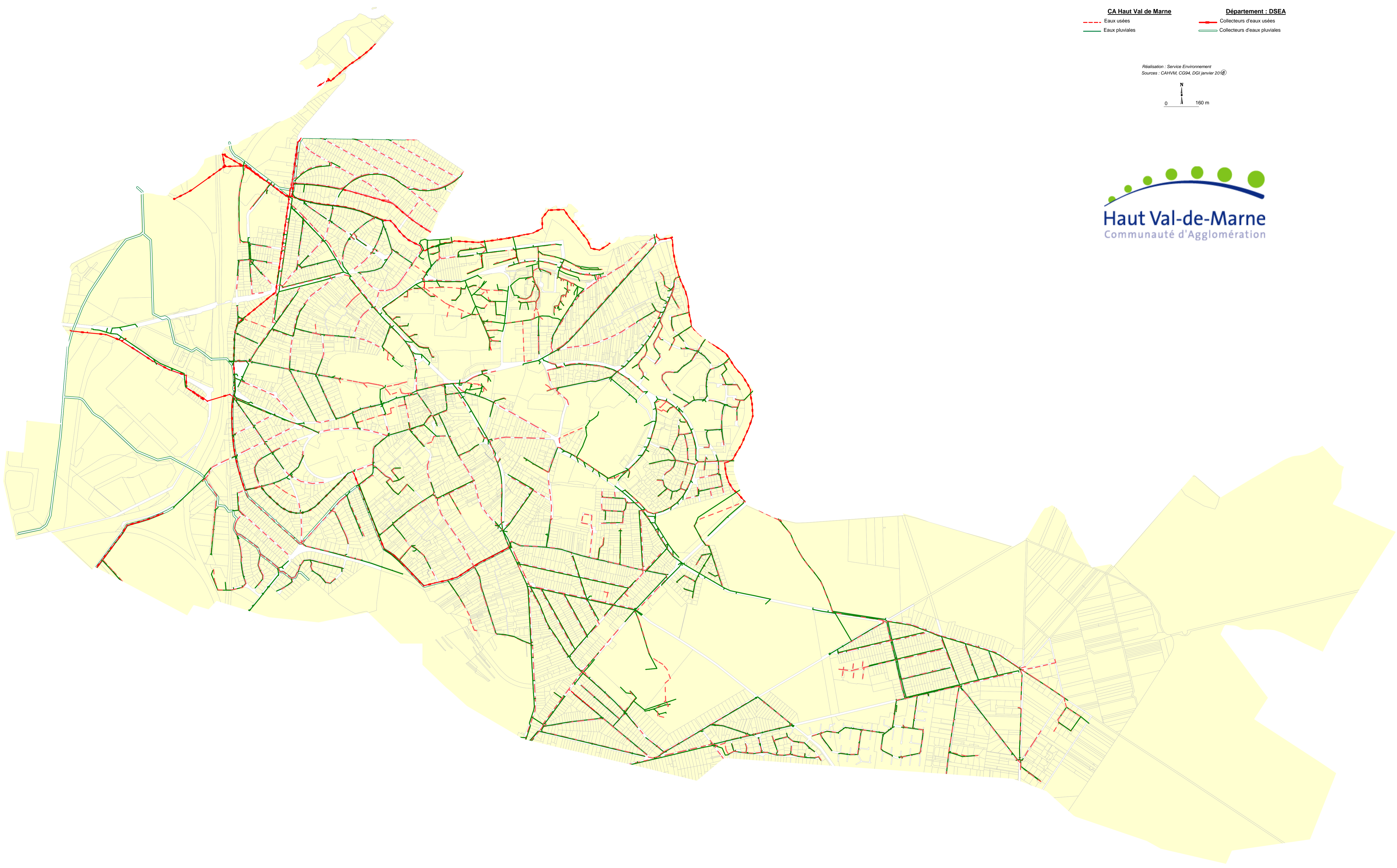
La collecte des déchets encombrants en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte des déchets encombrants des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 à 2 fois par mois. Les déchets sont acheminés au centre de tri – transfert de Bonneuil-sur-Marne (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La commune de Sucy-en-Brie est desservie par une déchetterie communautaire gérée en régie.

ASSAINISSEMENT VILLE DE SUCY EN BRIE

CA Haut Val de Marne **Département : DSEA**
- - - - - Eaux usées — Collecteurs d'eaux usées
— Eaux pluviales — Collecteurs d'eaux pluviales

Réalisation : Service Environnement
Sources : CAHVM, CGM, DGI janvier 2016
N
0 160 m





Ce plan est fourni à titre indicatif. Les renseignements qu'il comporte ne pourront en aucun cas être opposables. Ils doivent être vérifiés auprès de Lyonnet Eau Eau.


Edition du 05/03/2009
Echelle 1/5500

Réseau Eau



Légende de la vue Eau

Réseau de distribution	Tour d'eau	Réseau de distribution public
Réseau principal	Vanne	Compte d'eau
Compte d'eau	Compte d'eau	Compte d'eau
Compte d'eau	Compte d'eau	Compte d'eau
Compte d'eau	Compte d'eau	Compte d'eau